

---

# Rapport annuel 2019



---

Avant-propos	3
Rapport annuel du Comité du Conseil de fondation	4
Compte de résultat	8
Bilan	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de révision	13
Organes	14

## Avant-propos

**L'année dernière, le changement climatique a fait la une de nombreux journaux. D'autres sujets comme le Brexit et le différend commercial entre les Etats-Unis et la Chine semblaient presque anecdotiques. Les rétrospectives de l'année ont accordé davantage de place à une jeune suédoise introvertie de seize ans qu'au vociférant président des Etats-Unis. Mais le 31 décembre a marqué la fin non seulement de l'année, mais aussi de la décennie. Qu'est-ce que l'Histoire retiendra de ces dix premières années du XXI<sup>e</sup> siècle? Quels seront les thèmes qui auront le plus marqué cette décennie – la crise climatique, la vague de réfugiés, le boom de la bourse ou les fake news? A la Fondation Sana, cette décennie a été placée sous le signe du développement des activités ainsi que de la consolidation et de la professionnalisation de la fondation.**

Cette décennie a commencé, pour la fondation, par un changement important: le 1<sup>er</sup> janvier 2020, elle a changé son nom d'Helvetia Sana en Fondation Sana. La fondation elle-même a eu lieu six ans plus tôt. En soi, ce changement de nom n'entraîne pas de modification fondamentale, mais seulement une nouvelle présentation vers l'extérieur. Il revêt malgré tout une certaine importance, en raison de la suppression définitive du lien avec l'ancienne caisse-maladie Helvetia. Parallèlement au changement de nom, la présentation graphique a été entièrement revue. Ainsi, le rapport annuel 2010 a été le premier au design bleu pétrole, un design qui n'a que peu changé jusqu'à ce jour. L'année 2010 a également été spéciale pour la Fondation Sana, puisque le Prix Sana de la santé a été lancé cette année-là. Le lancement de ce prix de la santé avait également fait l'objet de critiques. La création d'un nouveau prix était, en quelque sorte, une expérience avec de nombreuses interrogations. A cette époque, il n'y avait encore guère de prix de la santé. Le Prix Sana couvrait un nouveau domaine. Nous pouvons donc être d'autant plus fiers de l'anniversaire que nous fêterons prochainement ainsi que des plus de 20 lauréates et lauréats de ce prix. Ces dernières années, de nombreux nouveaux prix ont été créés, dont quelques-uns dans le domaine de la santé, parfois plus ou moins directement inspirés du Prix Sana. Il y a donc un risque que les différents prix perdent en importance et en attention de la part du public. L'écho des médias concernant le Prix Sana a toutefois été plus important que jamais, au cours de

ces dernières années. L'été dernier, la Fondation Sana a reçu une triste nouvelle: Annemarie Huber-Hotz, ancienne chancelière de la Confédération et membre du jury du Prix Sana durant de longues années, est décédée de manière tout à fait inattendue. Elle s'était engagée dès le début et avec une grande motivation pour le Prix Sana et laisse aujourd'hui un grand vide.

Pour Helsana également, le début de cette décennie a été marqué par des changements importants. Lors de l'AG 2010, Thomas Szucs a été élu à la présidence du Conseil d'administration, et quelques mois plus tard, Daniel Schmutz est devenu son CEO. La première manifestation d'information des actionnaires a eu lieu la même année. Cette manifestation représente un élément important d'une nouvelle culture de la communication entre l'entreprise et les actionnaires.

L'année dernière, le processus de renouvellement du Conseil de fondation a été définitivement mis en place. Sept membres ont été nouvellement élus au Conseil de fondation. Le Comité du Conseil de fondation les a nommés parmi plus de 100 candidates et candidats. Durant l'année passée sous revue, quatre personnes ont quitté le Conseil de fondation. Celui-ci est donc en plein renouvellement. Il reste encore à élire 14 membres supplémentaires du Conseil de fondation jusqu'à la fin du processus, en 2022. C'est désormais au Comité du Conseil de fondation de rechercher des personnes appropriées, durant ces prochaines années, et de les proposer à l'élection. Dans un avenir proche, la composition du Conseil d'administration d'Helsana sera également un thème important pour la Fondation Sana, en tant qu'actionnaire majoritaire.

**Hans Naef**  
Président

**Stefan Emmenegger**  
Directeur

## Lancement réussi du renouvellement du Conseil de fondation en 2019

**Le Comité du Conseil de fondation était conscient de l'ampleur et de l'importance de la tâche à laquelle il devait s'atteler, dans la perspective du renouvellement du Conseil de fondation. En raison de la limitation du nombre de mandats, seuls cinq des 27 membres du Conseil de fondation de 2018 vont pouvoir être réélus lors des prochaines élections ordinaires, en 2022. Sachant qu'au moins 20 nouveaux membres du Conseil de fondations doivent être élus jusqu'à cette date, le Comité du Conseil de fondation a commencé, en 2018 déjà, à rechercher des candidates et des candidats appropriés. Le processus de renouvellement a été définitivement lancé lors de la séance de 2019 du Conseil de fondation, avec l'élection de sept nouveaux membres du Conseil de fondation. Parallèlement, les activités ordinaires de la fondation ont été réalisées avec succès dans les différentes commissions.**

Quelques exemples illustrent parfaitement l'évolution positive durant cette décennie. C'est ainsi qu'en 2010, le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin n'avait reçu que trois demandes. Cela était lié principalement à la dissolution du service social d'Helsana, qui avait déposé la majorité des demandes. L'année dernière, ce sont en revanche pas moins d'une septantaine de nouvelles demandes qui ont été déposées, la plupart directement par les assurés. Le Fonds d'aide s'est développé, au cours de ces dix dernières années, pour devenir une institution à part entière, consacrée au soutien aux personnes dans le besoin assurées auprès d'Helsana. Et le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a, lui aussi, connu un développement continu. Durant l'année sous revue, celui-ci a reçu une cinquantaine de demandes. Au total, les commissions ont évalué largement plus de 1000 demandes, au cours de ces dix dernières années. L'augmentation du nombre de demandes et de leur complexité a également entraîné une augmentation du travail des commissions et du secrétariat. Un traitement professionnel et efficace des demandes est donc devenu d'autant plus important. En automne de l'année dernière, le secrétariat a par conséquent lancé un projet pour traiter les demandes sur la base d'un nouveau logiciel et transférer l'ensemble de la gestion des demandes dans une solution en nuage.

A côté des deux fonds, le Prix Sana est devenu un domaine d'activité important de la Fondation Sana. L'année dernière également, trois personnalités impressionnantes ont pu être distinguées. Après 2015 et 2017, la remise des prix s'est à nouveau faite au salon Swiss Handicap, à Lucerne.

Politiquement, l'année écoulée a été marquée par les élections fédérales. Dans ce cadre, plusieurs politiciens connus, actifs dans le domaine de la santé, n'ont pas été réélus.

De nombreux objets touchant la politique de la santé ont été traités dans les Chambres fédérales, durant l'année écoulée. La majorité d'entre eux concernaient des mesures d'économie, qui ont toutefois buté sur une résistance importante, notamment au Conseil national. En été, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif au premier paquet de la révision partielle de la LAMal concernant les mesures relatives à la maîtrise des coûts. Des mesures sont ainsi prévues dans les domaines les plus divers. Il faudra toutefois encore voir si ces mesures seront suffisamment efficaces pour freiner durablement les coûts. Début 2020, un deuxième paquet de mesures destinées à la maîtrise des coûts devrait suivre. Celui-ci doit prévoir l'introduction d'objectifs concrets concernant l'évolution des coûts dans l'AOS.

### Activités des organes de la fondation

#### *Conseil de fondation:*

La séance ordinaire du Conseil de fondation de la Fondation Sana a eu lieu le 12 avril 2019 au siège principal d'Helsana, à Stettbach. L'assemblée générale d'Artisana a de nouveau eu lieu en parallèle, au même endroit. Ces deux assemblées ont été regroupées dans la deuxième partie, consacrée aux affaires d'Helsana.

Comme toujours, le président a proposé une rétrospective de l'année écoulée, dans son allocution d'ouverture. Dans ce cadre, il a notamment mentionné les processus de candidature importants liés au renouvellement complet du Conseil de fondation. Il a également relevé la remise des prix très réussie du Prix Sana ainsi que les importants travaux dans les commissions. Les présidents des commissions des deux fonds, de la commission du Prix Sana et de la commission des placements ont ensuite informé sur leurs activités durant l'année écoulée. Après l'approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2018 et du budget 2019, on est passé à l'élection des nouveaux membres du Conseil de fondation. Le Conseil de fondation a suivi les propositions du Comité et a élu à l'unanimité Martin Amstutz, Nicole Fivaz, Lorenz Hirt, Jean-Raphaël Kurmann, Alexandra Naef, Olivier Sack et Marita Verballi au Conseil de fondation.

Dans la seconde partie, le président du Conseil d'administration d'Helsana Thomas Szucs et le CEO Daniel Schmutz ont informé de manière détaillée sur la marche des affaires d'Helsana. Sur la base du rapport annuel imprimé d'Helsana, envoyé préalablement, ainsi que des informations complémentaires données lors de l'assemblée, le Conseil de fondation a approuvé le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes 2018 du groupe Helsana, à l'attention de l'assemblée générale. Les actionnaires ont également nommé les memb-

res sortants ainsi que le président du conseil d'administration, pour leur réélection pour une année. Cette manifestation a été complétée par un exposé du président de Curafutura, le conseiller aux Etats Josef Dittli, et un dîner en commun.

La traditionnelle manifestation d'information des actionnaires d'Helsana a eu lieu le 17 septembre 2019 au siège principal d'Helsana, à Stettbach. Après l'introduction du CEO concernant la situation actuelle des affaires, le président du Conseil d'administration a présenté un exposé sur le thème des thérapies géniques. Dans la perspective des futures élections fédérales, le conseiller national Martin Candinas, la conseillère nationale Regine Sauter et Daniel Schmutz ont ensuite discuté de thèmes de la politique de la santé dans le cadre d'une table ronde.

#### Comité du Conseil de fondation:

Durant l'année sous revue, le Comité du Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises. Il a discuté, entre autres, de la marche générale des affaires de la fondation, de la situation financière et des activités dans les commissions. Par ailleurs, Jürg Dommer a informé sur les affaires d'Helsana. La recherche de nouveaux membres du Conseil de fondation a représenté une tâche centrale, en 2019. Après l'annonce publiée dans toute la Suisse, fin 2018, le nombre des candidatures remises a nettement dépassé les attentes du Comité du Conseil de fondation. Il s'est avéré que le grand nombre de candidates et de candidats intéressants et qualifiés allait rendre le processus de sélection long et complexe. Le Comité du Conseil de fondation a par conséquent opté pour une procédure en plusieurs étapes. Dans une première partie, il a mené des entretiens avec les candidates et les candidats, puis a nommé sept personnes pour l'élection. Après la séance du Conseil de fondation, le processus a été poursuivi, afin de proposer des personnes adéquates pour l'élection au Conseil de fondation, en 2020. En automne de l'année dernière, le Comité du Conseil de fondation a décidé de publier également une annonce dans toute la Suisse pour le poste de président ou de présidente. Les premières discussions doivent avoir lieu début 2020.

Dans sa séance du 20 juin 2019, le Comité du Conseil de fondation a discuté la composition des commissions. Sur la base des compétences et de l'expérience professionnelle, six des nouveaux membres du Conseil de fondation ont été élus dans les différentes commissions. Ces organes doivent être renouvelés progressivement d'ici à 2020, afin d'assurer une transition sans heurts et d'éviter de devoir renouveler entièrement des organes en 2022.

Dans sa dernière séance de l'année sous revue, le Comité du Conseil de fondation a approuvé une proposition de la Commission du fonds d'aide pour l'extension des compétences décisionnelles. Nouvellement, la commission peut statuer de manière autonome sur des prestations de soutien jusqu'à un montant de CHF 25 000.-. Pour des montants plus élevés, elle doit soumettre une demande au Comité du Conseil de fondation.

#### Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention:

La Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention s'est à nouveau réunie à cinq reprises

durant l'année sous revue et a évalué 39 demandes. Sur l'ensemble l'année, le secrétariat a reçu 47 nouvelles demandes. Le nombre de demandes a ainsi été en léger recul, par rapport à l'année précédente.

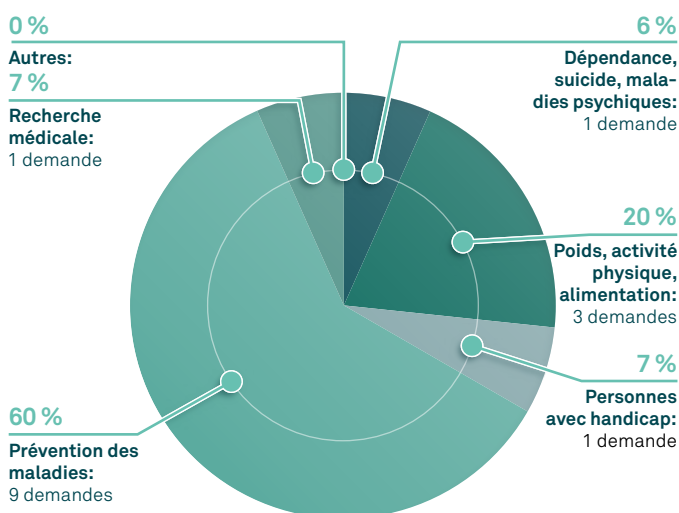
Globalement, les statistiques des demandes pour l'année 2018 du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention se présentent comme suit:

Fonds pour la promotion de la santé	
Objets	
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12. 2019)	47
Demandes en suspens (31.12. 2019)	26
Décisions	39
Demandes approuvées	15
Demandes rejetées	24
<b>Total des montants approuvés</b>	<b>CHF 188 825.00</b>
<b>Total des versements effectués</b>	<b>CHF 280 050.00</b>

Sur les 39 demandes traitées, la Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention en a approuvé 15. Ce sont ainsi davantage de projets que l'année précédente qui ont pu être soutenus. Au total, le fonds a versé CHF 280 050.- à des demandeuses et des demandeurs.

Thématiquement, la majorité des demandes approuvées l'année dernière concernaient le domaine «Prévention des maladies et des accidents», suivi par des projets dans le domaine « Poids, activité physique, alimentation». Il est toujours aussi difficile de trouver des projets susceptibles d'être soutenus et financés.

#### Domaines dans lesquelles des demandes ont été approuvées



Après régularisations pour les montants déjà approuvés mais pas encore versés, la participation du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention à des projets s'est élevée à CHF 232 650.- en 2019. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital propre du Fonds se montait à CHF 78 799.- après le boucle-

ment annuel. Les liquidités se montaient à CHF 254 385.– à la fin de l'exercice.

La composition de la Commission a connu des changements, durant l'année sous revue. Robert Berger a quitté le Conseil de fondation en avril. En juin, les nouveaux membres du Conseil de fondation Martin Amstutz et Jean-Raphaël Kurmann ont été élus dans la Commission.

**Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention peut verser des contributions de soutien dans les trois domaines mentionnés. Il peut apporter son soutien à des projets ayant un lien direct et avéré avec le domaine de la santé et destinés à améliorer la santé générale de la population. En revanche, il ne soutient pas des projets relevant clairement du domaine de compétence des pouvoirs publics, déjà pris en charge par des structures établies ou bénéficiant d'un soutien suffisant.**

*Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin:*

L'année dernière, le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin a reçu 68 nouvelles demandes de soutien. La commission s'est réunie pour cinq séances et a traité 47 demandes. La plus grande partie de ces demandes ont été entièrement ou partiellement approuvées. Les prestations de soutien ont représenté, au total, CHF 134 696.–.

Les statistiques des demandes au Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin se présentent comme suit, pour l'année 2019:

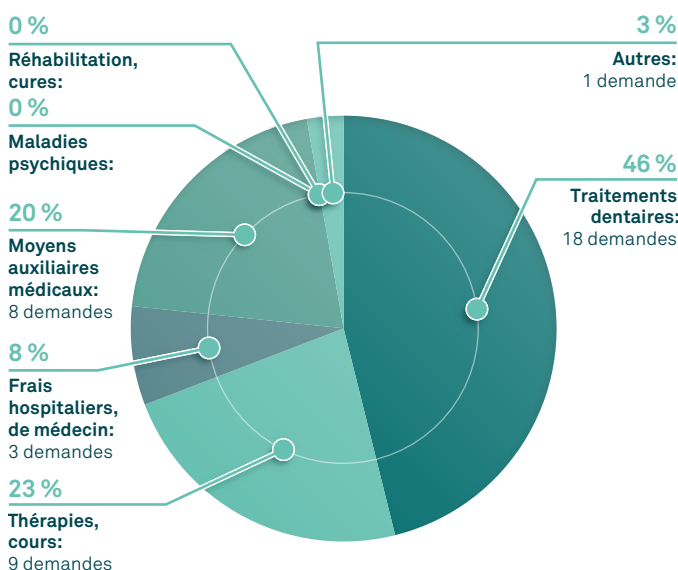
Objets	Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin
<b>Nouvelles demandes</b> (1.1. – 31.12. 2019 )	68
<b>Demandes en suspens</b> (31.12. 2019)	31
<b>Décisions</b>	47
Demandes approuvées	39
Demandes rejetées/retirées	8
<b>Total des montants approuvés</b>	CHF 145 157. 65
<b>Total des versements effectués</b>	CHF 134 695. 75

La proportion de demandes approuvées reste élevée. Celles-ci comprennent toutefois également les demandes partiellement approuvées, du fait que, le plus souvent, seule une partie du montant demandé est approuvée. D'une manière générale, on constate également que la part des demandes n'ayant aucune chance d'être approuvées ou non conformes au règlement continue de diminuer.

Thématiquement, la plus grande partie des demandes approuvées concernaient des traitements dentaires. Elles sont suivies par les soutiens dans le domaine des thérapies et des cours, ainsi que des moyens auxiliaires médicaux. Ces derniers comprennent également des aides visuelles et auditives ou encore des semelles orthopédiques.

Après régularisations, la charge comptable du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin se monte à CHF 162 878.–. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux

**Domaines dans lesquelles des demandes ont été approuvées**



frais administratifs. Le capital propre du fonds se montait à CHF 152 258.– après le bouclage annuel. La liquidité du fonds se montait à CHF 255 648.– à la fin de l'exercice.

Durant l'année sous revue, un nouveau membre a été élu dans la Commission en la personne d'Alexandra Naef.

**Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin de la Fondation Sana a été institué pour concrétiser un des buts statutaires (art. 2.2 des statuts), à savoir venir en aide aux personnes au bénéfice d'un contrat d'assurance obligatoire des soins auprès de l'Helsana et qui, en raison de soins médicaux nécessaires, sont plongés dans une situation financière difficile. Les versements du Fonds concernent toujours des prestations de soin concrètes dont les coûts ne sont pas couverts par l'assurance. Sont expressément exclues les contributions au paiement des primes d'assurance-maladie, même si, dans certains cas, le montant de ces primes pourrait représenter une difficulté insurmontable pour l'assuré. De tels cas relèvent en effet du versement des aides publiques pour la réduction du montant des primes d'assurance-maladie.**

*Commission des placements:*

L'année dernière, la Commission des placements a également évalué de manière continue et sur la base des rapports de performance trimestriels la gestion des dépôts par les banques mandatées. Elle observe régulièrement l'évolution des deux dépôts et reste en contact avec les banques. La Fondation Sana dispose actuellement d'un dépôt à la Banque cantonale bernoise (BCBE) et à la Banque Piquet Galland. Fin 2019, sa fortune placée se montait, au total, à CHF 14,69 millions.

2019 a sans aucun doute été une bonne année, au plan financier. Elle a, certes, été marquée par des insécurités politiques, comme notamment le conflit commercial persistant entre les Etats-Unis et la Chine, les interrogations concernant la mise en œuvre du Brexit ou les troubles au Proche-Orient. Ces facteurs ont entraîné un affaiblissement mondial de l'industrie. La récession pronostiquée par de nombreux analystes n'a toutefois pas eu lieu. Les marchés des actions ne se

sont pas laissés impressionner par l'insécurité globale et ont enregistré en maints endroits des records historiques. Un moteur décisif de cette évolution a sans aucun doute été le changement de politique de la Fed, la banque centrale étasunienne. Celle-ci a non seulement renoncé à mettre en œuvre de nouveaux relèvements des taux, pourtant annoncés, mais a au contraire abaissé trois fois ses taux en 2019. Le Banque centrale européenne (BCE) a également continué d'abaisser ses taux et a même repris son programme de rachat de dettes publiques vers la fin de l'année.

Les dépôts de la Fondation Sana ont, eux aussi, profité de la hausse des cours et ont dégagé des rendements de plus de 10 %. Les pertes de l'année précédente ont ainsi pu être largement compensées. Les deux banques de dépôt ont dégagé des rendements proches du taux de référence, voire légèrement au-dessus, pour la banque Piguët Galland. Le dépôt à la BCBE suit une stratégie de placement plus conservatrice et présente ainsi des fluctuations moins prononcées.

Les rendements des deux dépôts se présentaient comme suit, fin 2019:

Dépôt	Valeur (en MCHF)	Rendement (TWR)	Benchmark
BCBE	8,19	11,36 %	12,93 %
Piguët Galland	6,51	13,72 %	12,79 %

De nombreux indices suggèrent que les marchés financiers continueront d'évoluer positivement, l'année prochaine. Cette année sera marquée, notamment, par l'élection du président étasunien. D'un côté, les années électorales aux Etats-Unis ont, historiquement, presque toujours eu une influence positive sur les marchés des actions. D'un autre côté, il est probable que l'administration Trump souhaite éviter une escalade dans le conflit commercial qui l'oppose à la Chine. Malgré cela, la plupart des analystes s'attendent à un ralentissement de la croissance économique et, partant, à des rendements inférieurs à ceux de 2019. Il s'agit toutefois également de considérer que la hausse des actions de ces dix dernières années ne reflète pas la croissance économique réelle. Plus cette phase haussière sera longue, plus la probabilité d'une correction augmentera.

#### Prix Sana:

Durant l'année sous revue, le Prix Sana a pu être remis pour la neuvième fois déjà. Le secrétariat a reçu une cinquantaine de nominations. L'évaluation de ces nominations relève de la compétence de la commission du Prix Sana, qui s'est réunie à six reprises en 2019. Elle a finalement retenu huit nominations, qui ont été soumises au jury, pour décision. Le jury présidé par Martin Meuli, directeur de la clinique de chirurgie pédiatrique de l'Hôpital universitaire de Zurich, s'est réuni mi-mai. A côté du président, il comprenait Madame Annemarie Huber-Hotz (présidente de la Croix-Rouge suisse), Madame Michelle Zimmermann (directrice d'Active Integration GmbH), Monsieur Thomas Szucs (président du Conseil d'administration d'Helsana) et Monsieur Hans Naef (président de la Fondation Sana). Les autres membres du jury étaient Michelle Zimmermann (directrice d'Active Integration GmbH), Thomas Szucs (président du Conseil d'administration d'Hel-

sana) et Hans Naef (président de la Fondation Sana). Annemarie Huber-Hotz, ancienne chancelière de la Confédération et également membre du jury, est décédée de manière tout à fait inattendue le 1<sup>er</sup> août 2019. Deux semaines auparavant, elle travaillait encore pour le Prix Sana et rendait visite à un lauréat au Tessin. Annemarie Huber-Hotz a également participé à la séance de mai du jury. Le jury a décidé d'accorder le prix ex-æquo à Anna Maria Sury, de Muralto (TI), Margrit Rieser, de Dotzigen (BE) et au moine capucin Fra Martino Dotta, de Bellinzone (TI). Anna Maria Sury, de Muralto (TI), s'engage auprès des malades dès son enfance. En tant qu'initiatrice de l'association « Turismo Inclusivo », elle permet aux personnes atteintes de la maladie incurable SLA de passer des vacances grâce à un accompagnement complet. Le moine capucin Fra Martino Dotta, de Bellinzone (TI), a créé la « Fondazione Francesco » afin de répondre aux besoins d'un nombre toujours plus important de personnes touchées par la pauvreté. Margaretha Rieser, de Dotzigen (BE), s'occupe régulièrement, en plus de ses obligations familiales, de femmes célibataires et de personnes souffrant de troubles mentaux.

La remise des prix a eu lieu le 30 novembre 2019 au salon Swiss Handicap, à Lucerne, et a été animée par Nik Hartmann. Andrea Gmür, conseillère d'Etat lucernoise, a prononcé l'allocution. Quelque soixante invités ont participé à cette remise des prix. Comme toujours, les portraits vidéo réalisés ont été présentés en première lors de la remise des prix. Les interviews des deux lauréates et du lauréat ont également été particulièrement émouvants. Cette manifestation s'est terminée par un apéritif en commun.



#### Finances

Aux pages suivantes, vous trouverez les comptes annuels de la Fondation Sana, comme d'habitude, sous la forme d'un tableau consolidé. Malgré un dividende de CHF 1,66 million, inférieur à celui de l'année précédente, les recettes ont pu être nettement augmentées, grâce notamment au résultat financier remarquable de CHF 1,29 million.

Les dépenses ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et se sont élevées à un total de 1,22 million. Le budget a été globalement respecté. Le compte de résultat consolidé boucle sur un excédent de quelque CHF 1,73 million. La somme du bilan se monte à CHF 71,03 millions, pour un capital propre de CHF 68,89 millions. Le portefeuille de titres se monte à CHF 14,69 millions à la date de référence.

## Fondation

	CHF 1.1 – 31.12.2019	CHF 1.1 – 31.12.2018
<b>Recettes</b>		
Subventions reçu des tiers	1 659 000.00	2 765 000.00
Dividende Helsana	0.00	0.00
Revenus financiers	1 683 405.52	520 952.24
Charges financières	-392 082.58	-1 338 372.71
Bénéfice d'exploitation	1 291 322.94	-817 420.47
Allocations aux Fonds		
<b>Total des recettes</b>	<b>2 950 322.94</b>	<b>1 947 579.53</b>
<b>Dépenses</b>		
Président	30 112.20	30 000.00
Comité du Conseil de Fondation et commissions	72 267.70	57 185.30
Conseil de Fondation	49 756.15	26 698.70
<b>Organes</b>	<b>152 136.05</b>	<b>113 884.00</b>
Frais de personnel	98 004.25	98 007.00
Frais/Depenses	3 291.10	3 601.40
<b>Secrétariat</b>	<b>101 295.35</b>	<b>101 608.40</b>
Prix Sana	188 809.10	150 515.85
Comptabilité/Révision	16 837.30	14 274.85
Relations publiques	2 000.00	2 000.00
Conseils	52 084.55	33 878.65
<b>Frais tierces et projects</b>	<b>259 730.95</b>	<b>200 669.35</b>
Location et frais accessoires	20 692.50	20 692.50
Frais postaux/téléphone/copies	6 992.40	6 996.40
Infrastructure de bureau	7 539.00	8 077.50
Matériel de bureau et imprimés	3 363.00	3 635.00
Rapport annuel	8 247.64	8 087.70
Traductions/Expertises	4 200.55	3 244.60
Internet	44 545.15	2 355.80
Divers	3 500.00	2 353.00
<b>Autres dépenses</b>	<b>99 080.24</b>	<b>55 442.50</b>
Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin	0.00	200 000.00
Fonds pour la promotion de la santé	300 000.00	300 000.00
Cotisation spéciale Fonds pour la promotion de las Santé	85 000.00	170 000.00
Soutiens	0.00	0.00
<b>Allocations</b>	<b>385 000.00</b>	<b>670 000.00</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>997 242.59</b>	<b>1 141 604.25</b>
Recettes non liées à la période	0.00	0.00
Dépenses non liées à la période	0.00	0.00
<b>Excédent de recettes et de dépenses</b>	<b>1 953 080.35</b>	<b>805 975.28</b>



Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 1.1 – 31.12.2019	CHF 1.1 – 31.12.2018	CHF 1.1 – 31.12.2019	CHF 1.1 – 31.12.2018	CHF 1.1 – 31.12.2019	CHF 1.1 – 31.12.2018
0.00	0.00	0.00	0.00	1 659 000.00	2 765 000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68.75	220.35	39.55	69.10	1 683 513.82	521 241.69
-48.80	-281.55	-36.35	-65.75	-392 167.73	-1 338 720.01
19.95	-61.20	3.20	3.35	1 291 346.09	-817 478.32
0.00	200 000.00	300 000.00	300 000.00	---	---
19.95	199 938.80	300 003.20	300 003.35	2 950 346.09	1 947 521.68
0.00	0.00	0.00	0.00	30 112.20	30 000.00
19 763.15	6 017.80	29 123.00	26 437.20	121 153.85	89 640.30
0.00	0.00	0.00	0.00	49 756.15	26 698.70
19 763.15	6 017.80	29 123.00	26 437.20	201 022.20	146 339.00
41 356.80	56 865.60	31 017.60	38 004.20	170 378.65	192 876.80
0.00	0.00	0.00	0.00	3 291.10	3 601.40
41 356.80	56 865.60	31 017.60	38 004.20	173 669.75	196 478.20
0.00	0.00	0.00	0.00	188 809.10	150 515.85
0.00	0.00	0.00	0.00	16 837.30	14 274.85
0.00	0.00	0.00	0.00	2 000.00	2 000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	52 084.55	33 878.65
0.00	0.00	0.00	0.00	259 730.95	200 669.35
0.00	0.00	0.00	0.00	20 692.50	20 692.50
104.80	0.00	0.00	0.00	7 097.20	6 996.40
0.00	0.00	0.00	0.00	7 539.00	8 077.50
0.00	0.00	0.00	0.00	3 363.00	3 635.00
0.00	0.00	0.00	0.00	8 247.64	8 087.70
3 222.55	3 774.85	0.00	0.00	7 423.10	7 019.45
0.00	0.00	0.00	0.00	44 545.15	2 355.80
0.00	0.00	0.00	0.00	3 500.00	2 353.00
3 327.35	3 774.85	0.00	0.00	102 407.59	59 217.35
				---	---
				---	---
162 879.75	201 386.30	232 650.05	159 700.00	85 000.00	170 000.00
162 879.75	201 386.30	232 650.05	159 700.00	395 529.80	361 086.30
227 327.05	268 044.55	292 790.65	224 141.40	480 529.80	531 086.30
0.00	0.00	0.00	0.00	1 217 360.29	1 133 790.20
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-227 307.10	-68 105.75	7 212.55	75 861.95	0.00	0.00
				1 732 985.80	813 731.48

<sup>1)</sup> paiements internes de la Fondation

## Fondation

	CHF 31.12.2019	CHF 31.12.2018
<b>Actifs</b>		
Liquidités	822 828.20	831 236.59
Avoir sur l'Impôt anticipé	214 944.92	453 196.27
Débiteurs divers	0.00	0.00
Compte de régularisation actifs	0.00	39.15
Titres	14 693 318.86	12 149 801.67
Participations	55 300 000.00	55 300 000.00
Droits sur la marque «Helvetia»	p.m.	p.m.
<b>Total des actifs</b>	<b>71 031 091.98</b>	<b>68 734 273.68</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Capital étranger</b>		
Engagements	102 911.60	65 138.20
Compte de régularisation passifs	568 064.55	517 100.00
<b>Total des Fonds étrangers</b>	<b>670 976.15</b>	<b>582 238.20</b>
<b>Réserve sur fluctuation des titres</b>	<b>1 470 000.00</b>	<b>1 215 000.00</b>
<b>Fonds propres</b>		
Capital de la Fondation	55 300 000.00	55 300 000.00
Réserves libres	11 637 035.48	10 831 060.20
Excédent de recettes et de dépenses	1 953 080.35	805 975.28
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>68 890 115.83</b>	<b>66 937 035.48</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>71 031 091.98</b>	<b>68 734 273.68</b>

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 31.12.2019	CHF 31.12.2018	CHF 31.12.2019	CHF 31.12.2018	CHF 31.12.2019	CHF 31.12.2018
255 648.11	469 099.96	254 385.65	294 586.95	1 332 861.96	1 594 923.50
24.05	149.85	13.85	0.00	214 982.82	453 346.12
0.00	0.00	42 500.00	0.00	42 500.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	39.15
0.00	0.00	0.00	0.00	14 693 318.86	12 149 801.67
0.00	0.00	0.00	0.00	55 300 000.00	55 300 000.00
---	---	---	---	p.m.	p.m.
<b>255 672.16</b>	<b>469 249.81</b>	<b>296 899.50</b>	<b>294 586.95</b>	<b>71 583 663.64</b>	<b>69 498 110.44</b>
12 807.15	5 092.05	0.00	30 000.00	115 718.75	100 230.25
90 606.60	84 592.25	218 100.00	193 000.00	876 771.15	794 692.25
103 413.75	89 684.30	218 100.00	223 000.00	992 489.90	894 922.50
0.00	0.00	0.00	0.00	1 470 000.00	1 215 000.00
379 565.51	447 671.26	71 586.95	-4 275.00	55 751 152.46	55 743 396.26
0.00	0.00	0.00	0.00	11 637 035.48	10 831 060.20
-227 307.10	-68 105.75	7 212.55	75 861.95	1 732 985.80	813 731.48
152 258.41	379 565.51	78 799.50	71 586.95	69 121 173.74	67 388 187.94
<b>255 672.16</b>	<b>469 249.81</b>	<b>296 899.50</b>	<b>294 586.95</b>	<b>71 583 663.64</b>	<b>69 498 110.44</b>

### Principes d'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs transitoires à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les passifs transitoires à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

	Quote-part de participation	CHF 2019	CHF 2018
<b>Participations</b>			
Helsana, Zürich, capital actions CHF 70 mios.	79 %	55 300 000.00	55 300 000.00
<b>Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation</b>			
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Correction de valeur pour les placements connue au 31 décembre		1 215 000.00	1 060 000.00
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		255 000.00	155 000.00
<b>Titres - Réserve pour fluctuation sur titres</b>		<b>1 470 000.00</b>	<b>1 215 000.00</b>
Les charges financières se composent de:			
• Frais d'administration des dépôts BCBE, Piguët Galland & Cie SA: Dépenses relevant des transactions de papiers-valeurs		53 897.25	52 732.65
• Charges d'intérêt (intérêts courus) sur achats des titres		6 040.95	912.14
• Perte sur le cours des titres en dépôt		77 229.53	1 130 075.22
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		255 000.00	155 000.00
<b>Charges financières</b>		<b>392 167.73</b>	<b>1 338 720.01</b>
• Rendement des titres en dépôts et Profit sur les comptes liquides		169 403.65	136 683.34
• Profit sur les cours des titres en dépôt		1 514 110.17	384 558.35
<b>Revenus financiers</b>		<b>1 683 513.82</b>	<b>521 241.69</b>
<b>Emplois à plein temps</b>			
• La moyenne annuelle des emplois à plein temps		<10	<10
<b>Fonds en gestion externe</b>			
• Etat du capital du Fonds d'aide (annexe)		152 258.41	379 565.51
• Etat du capital du Fonds pour la promotion de la santé (annexe)		78 799.50	71 586.95

Wirtschaftsberatung  
Wirtschaftsprüfung  
Steuerberatung



Bringt Sie weiter

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au conseil de fondation de la Fondation Sana, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profit et pertes et annexe ainsi que le fonds d'aide pour les assurés dans le besoin, le fonds pour la promotion de la santé et consolidé), pages 8 à 12, de la Fondation Sana pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements.

Gümligen, le 5 février 2020

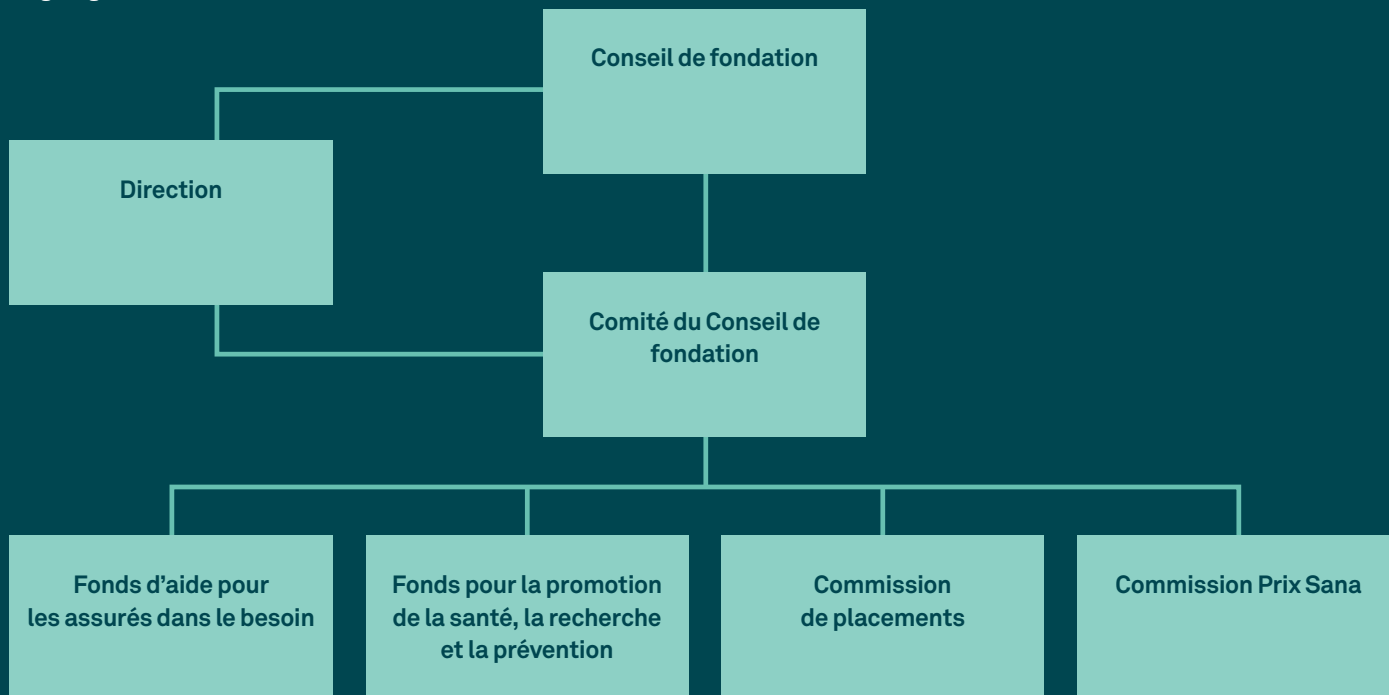
T+R SA

Beat Nydegger  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé

Philipp Burri  
Expert fiduciaire diplômé  
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Organigramme



L'organisation de la Fondation Sana prévoit comme organe suprême et pouvoir législatif de la fondation l'assemblée des membres du Conseil de fondation. Fin 2019, le Conseil de fondation comptait 30 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de fondation, est le Comité du Conseil de fondation. Il est composé de cinq à sept membres du Conseil de fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de fondation, il existe quatre commissions permanentes: les commissions des deux fonds (Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin et Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention) sont chargées de la gestion des fonds d'utilité publique de la Fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. La Commission des placements est chargée de surveiller et d'évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la Fondation. La Commission du Prix Sana a été mise en place pour l'organisation du Prix Sana de la santé.

**Conseil de fondation**

Martin C. Amstutz	8049 Zürich
Michael Arnet	3012 Bern
Diego Benz	6340 Baar
David Bosshard	8707 Uetikon am See
Marianne Desboeufs	2037 Montmollin
Jürg Dommer	9470 Buchs
Guy Emmenegger	3006 Bern
Michela Ferrari-Testa	6950 Tesserete
Nicole Fivaz	3322 Schönbühl
Peter Frey	8833 Samstagern
Heinz Herzog	9320 Arbon
Lorenz Hirt	3006 Bern
Stephan Kronbichler	1965 Savièse
Jean-Raphaël Kurmann	1966 Ayent
Hermann Langensand	6005 Luzern
Roland Löffel	3225 Müntschemier
Peter Matthess	1226 Thônex
Paola Müller-Storni	6534 San Vittore
Alexandra Naef	8032 Zürich
Hans Naef	8125 Zollikerberg
Gérard Pafumi	1008 Prilly
Christian Rey	1615 Bossonnens
Oliver Sack	8125 Zollikerberg
Marie-Catherine Saladin-Echle	8580 Amriswil
Marco Schmidiger	6004 Luzern
Margrit Stadler-Egli	9602 Bazenhaid
Franz Stalder	5312 Döttingen
Robert Steffen	5610 Wohlen
Marita Verbali	8055 Zürich
Erna Widmer-Häberling	8912 Obfelden

**Comité du Conseil de fondation**

Hans Naef	Président
Paola Müller-Storni	Vice-présidente
Jürg Dommer	Membre
Stephan Kronbichler	Membre
Margrit Stadler-Egli	Membre
Franz Stalder	Membre
Peter Frey	Membre

**Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin**

Robert Steffen	Président
Alexandra Naef	Membre
Paola Müller-Storni	Membre
Erna Widmer-Häberling	Membre

**Commission du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention**

Marie-Catherine Saladin-Echle	Présidente
Martin C. Amstutz	Membre
Peter Frey	Membre
Diego Benz	Membre
Stephan Kronbichler	Membre
Jean-Raphaël Kurmann	Membre

**Commission des placements**

Franz Stalder	Président
Gérard Pafumi	Membre
Christian Rey	Membre
Oliver Sack	Membre

**Commission du Prix Sana**

Margrit Stadler-Egli	Présidente
Nicole Fivaz	Membre
Franz Stalder	Membre
Marco Schmidiger	Membre
Marita Verbali	Membre

**Secrétariat**

Stefan Emmenegger	Directeur
Andrea Schafer	Directrice adjointe
Vanessa Rüfenacht	Secrétariat
Sandra Zwahlen	Comptabilité

**Organe de révision**

T+R AG	Sägeweg 11 3073 Gümligen
--------	-----------------------------

---

FONDATION SANA

Thunstrasse 82, Case postale 1009  
3000 Berne 6

T +41 (0)31 368 15 83

F +41 (0)31 351 00 65

[www.fondation-sana.ch](http://www.fondation-sana.ch)

[info@fondation-sana.ch](mailto:info@fondation-sana.ch)